

Informations communales

Administration municipale

Durant les vacances scolaires, du 7 au 18 avril 2014, le bureau municipal est ouvert selon un horaire réduit. Prière de se renseigner par téléphone ou à l'affichage à la porte.

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 31 mars 2014

Conformément à l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal est déposé publiquement durant 20 jours, soit du 9 au 29 avril 2014. Il peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal.

Le Fuet, le 9 avril 2014.

Conseil municipal